



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
8 août 2006  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2006**

11 au 13 septembre 2006, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la Mongolie**

Assistance proposée : 8,5 millions de dollars, dont  
6 millions à prélever sur le budget  
ordinaire et 2,5 millions à financer à  
l'aide de modalités de cofinancement  
et/ou d'autres ressources, y compris  
des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2007-2011)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : B

**Assistance proposée par domaines de base du programme**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé de la procréation	4,2	1,5	<b>5,7</b>
Population et développement	1,3	1,0	<b>2,3</b>
Coordination du programme et assistance	0,5	–	<b>0,5</b>
<b>Total</b>	<b>6,0</b>	<b>2,5</b>	<b>8,5</b>



## I. Analyse de la situation

1. La Mongolie compte 2,5 millions d'habitants et a une superficie de 1,5 million de kilomètre carrés. Avec 1,6 habitant par kilomètre carré, c'est l'un des pays du monde les moins densément peuplés. L'âge moyen de la population est de 21,5 ans. Quarante et un pour cent des habitants ont moins de 14 ans, et 77 % moins de 35 ans. Trente-six pour cent de la population a un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Les groupes vulnérables sont composés de migrants, de ménages dirigés par des femmes, d'éleveurs, de sans-abri, de personnes seules âgées et de handicapés.

2. La situation démographique se caractérise par une augmentation des migrations internes et internationales, une intensification de l'urbanisation, une baisse des taux de fécondité et le vieillissement de la population. La majorité des migrants ne sont pas enregistrés; nombre d'entre eux n'ont pas d'assurance maladie et n'ont pas accès aux services sociaux de base. Les disparités entre les zones urbaines et rurales sont de plus en plus prononcées. L'accès aux services est limité par l'absence de moyens de transport et de médicaments. Le taux de renouvellement du personnel qualifié est élevé, ce qui fait obstacle à la prestation de services de santé.

3. Les programmes et stratégies adoptés au niveau national en matière de santé de la procréation et de santé maternelle se sont traduits par une baisse du taux de mortalité maternelle, qui est tombé de 169 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2001 à 93 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005. Toutefois, dans certaines provinces de l'ouest, ce taux peut atteindre 375 décès pour 100 000 naissances vivantes. Quarante-cinq pour cent des femmes utilisent des méthodes de contraception modernes (2003). Cependant, le nombre d'avortements reste élevé, en particulier chez les adolescentes.

4. Les infections sexuellement transmissibles représentent 42 % des maladies infectieuses. La moitié des personnes touchées sont des adolescents et des jeunes, et leur nombre est de plus en plus élevé dans les groupes vulnérables. Depuis 2005, 18 nouveaux cas de VIH/sida ont été signalés, soit trois fois plus qu'au cours de la décennie précédente. Le faible taux d'utilisation des préservatifs, l'accroissement de la prostitution, en particulier le long des frontières avec la Chine et la Russie, l'alcoolisme et la violence fondée sur le sexe aggravent le risque posé par les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida.

5. La Mongolie a adopté un programme national d'égalité des sexes et promulgué une loi contre la violence au foyer. Le pourcentage de femmes au Parlement n'est que de 6,5 %, et les moyens disponibles pour mettre en œuvre la législation relative à l'égalité des sexes restent limités. La Mongolie est néanmoins l'un des rares pays où le taux de scolarisation des filles est plus élevé que celui des garçons.

6. Le Gouvernement est très centralisé et dépend de l'appui des donateurs. Dans de nombreuses institutions gouvernementales, les capacités de planification et de gestion sont limitées. Les capacités en matière d'analyse et d'utilisation des données aux fins de la planification et de l'élaboration des politiques sont également limitées, en particulier au niveau infranational. Avec l'assistance technique d'experts et de consultants des Nations Unies, le Gouvernement élabore actuellement une stratégie nationale de développement à long terme, fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Cette stratégie prévoit une

évaluation des besoins et comporte des stratégies d'établissement des coûts et de financement.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. La Mongolie bénéficie d'une assistance du FNUAP depuis le début des années 70. Le premier programme de pays, lancé en 1992, portait sur l'information et les services en matière de planification familiale et préconisait l'utilisation de données démographiques pour étayer les politiques gouvernementales dans le domaine social. Le deuxième programme de pays (1997-2001) avait pour but le renforcement des capacités à la disposition des institutions nationales pour s'occuper des questions relatives à la population et à la santé de la procréation. Les efforts ont été axés sur la planification familiale, la qualité des soins et l'élaboration de directives pour les soins essentiels en matière de santé procréative. Le FNUAP a fourni une assistance technique et financière en vue des recensements de la population et du logement organisés en 2000 et de l'étude réalisée en 1998 sur la santé de la procréation. Il a également contribué à intégrer une composante relative à la santé en matière de sexualité et de procréation dans les programmes scolaires officiels d'éducation sanitaire.

8. Le troisième programme de pays (2002-2006) a renforcé l'appui accordé en faveur de services de qualité en matière de santé de la procréation et a mis l'accent sur la fourniture de produits de santé et sur l'amélioration du système informatique de gestion logistique. Il a également fourni un appui dans le domaine des soins obstétricaux d'urgence et du perfectionnement des accoucheuses qualifiées conformément aux pratiques internationales en matière de santé.

9. Pour accroître l'impact des programmes et des activités de sensibilisation au niveau des collectivités, le FNUAP a mis en place un bureau auxiliaire dans l'ouest de la Mongolie, premier organisme des Nations Unies dans le pays à le faire. Ceci a facilité la fourniture d'un appui technique et d'un appui au programme à différents *aimags* (provinces) dans cette région, caractérisée par des taux de pauvreté et de mortalité maternelle élevés.

10. Dans le cadre du programme précédent, les activités de sensibilisation visaient à appuyer la concertation et l'adoption de lois sur les questions relatives à la population et au développement et à l'égalité des sexes, notamment l'élaboration de la politique nationale sur la population et de développement et la loi contre la violence au foyer. Le FNUAP a également officialisé et institutionnalisé sa collaboration avec le Parlement. Le programme a en outre contribué à la création d'un comité national intersectoriel sur la population et le développement.

11. Le programme a abouti aux résultats ci-après : a) adoption de nouvelles approches et utilisation de nouveaux outils pour améliorer la qualité des services en matière de santé de la procréation; b) création de 12 centres de santé accueillants pour les jeunes, axés sur la fourniture d'informations en matière de santé, de conseils et de services cliniques et d'orientation aux adolescents; et c) des activités de communication visant à modifier les comportements, axées sur des groupes vulnérables et des communautés ethniques telles que les Kazakhs. Le programme a introduit une modalité d'exécution nationale pour la gestion des projets.

12. Le FNUAP a mobilisé des ressources extrabudgétaires pour lancer ou renforcer des initiatives dans les domaines suivants : a) participation des hommes à la maternité sans risques; b) fourniture de services axés sur les jeunes pour les infections sexuellement transmissibles; c) fourniture d'informations sur la santé procréative et le VIH/sida aux membres de l'armée; d) intégration des soins pour les infections de l'appareil génital dans les services de santé destinés aux adolescents.

### III. Programme proposé

13. Le programme proposé est fondé sur les éléments suivants : a) une analyse de la situation en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation, y compris les infections sexuellement transmissibles et le VIH; b) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2007-2011; c) le rapport national et la résolution adoptée par le Parlement sur les objectifs du Millénaire pour le développement; d) les politiques et stratégies gouvernementales concernant les priorités nationales en matière de développement; e) les leçons tirées de l'expérience. Il tient compte des priorités nationales et des résultats du PNUAD axés sur : a) la fourniture aux populations vulnérables de services socioéconomiques favorables aux pauvres; b) le renforcement des processus démocratiques; c) l'adoption d'une approche intégrée du développement écologiquement viable; d) le renforcement de la coopération aux niveaux mondial et régional et entre pays du Sud.

#### *Composante « santé de la procréation »*

14. Les activités menées au titre de cette composante aideront à atteindre des objectifs prioritaires du secteur national de la santé énoncés dans le plan-cadre stratégique pour ce secteur portant sur la période 2006-2015. Deux résultats sont escomptés : a) une utilisation accrue de services de qualité en matière de santé de la procréation dans les groupes vulnérables, notamment par les jeunes, dans les régions et les zones défavorisées; b) le renforcement des mesures prises et des cadres juridiques mis en place pour réduire les disparités socioéconomiques, garantir le respect des droits en matière de procréation et assurer une protection vis-à-vis de la violence sexiste, de la discrimination et la traite des êtres humains.

15. *Produit 1 : disponibilité accrue de services de santé procréative de qualité, et axés sur les sexes/pécificités, dans certaines zones défavorisées, et accès accru à ces services.* Parmi les initiatives clefs dans ce domaine, on peut citer l'augmentation de la disponibilité de services de qualité en matière de santé procréative et de l'accès à ces services, notamment ceux qui sont axés sur les jeunes, les hommes et les groupes vulnérables. Les stratégies envisagées comprennent : a) la fourniture de services de santé procréative par des dispensaires itinérants pouvant atteindre des zones éloignées; b) l'intégration de la prévention et de la gestion des infections sexuellement transmissibles et du VIH dans les services de santé de la procréation; c) la mise en place de centres de conseils et de dépistage volontaires au service de groupes vulnérables, notamment de prostituées; d) la fourniture d'un appui aux interventions visant à gérer la ménopause.

16. *Produit 2 : promotion d'activités de communication visant à modifier les comportements pour améliorer les connaissances et encourager l'adoption d'attitudes positives vis-à-vis des questions concernant la santé de la procréation et*

*l'égalité des sexes, en particulier dans les groupes vulnérables.* Le programme contribuera à l'élaboration et à l'application de la stratégie nationale de communication visant à modifier les comportements, qui est axée sur des interventions et l'utilisation de matériaux novateurs et adaptés sur le plan culturel dans le domaine de la santé de la procréation, notamment la planification familiale, le VIH/sida et la santé de la sexualité. Le programme visera à renforcer les connaissances des adolescents en matière de santé de la procréation et à les préparer à la vie active, grâce à une éducation scolaire et non scolaire, et cherchera à atteindre les jeunes non scolarisés grâce à l'enseignement à distance. Il est également prévu d'organiser des cours spécialisés d'éducation sanitaire à l'intention des enseignants du secondaire.

17. *Produit 3 : renforcement des capacités dont disposent le Gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile pour fournir des services de qualité en matière de santé de la procréation.* Un appui sera fourni dans le cadre du programme pour promouvoir un ensemble essentiel de services de qualité en matière de santé de la procréation en appliquant les normes internationales concernant les soins de santé génésique. La gestion des services de santé de la procréation sera renforcée grâce a) à la fourniture d'un appui aux organisations qui jouent un rôle clef dans la prestation de soins obstétricaux d'urgence; b) à l'institutionnalisation des mécanismes de supervision; c) au renforcement du système d'orientation vers des services de qualité en matière de santé de la procréation. Il est également prévu d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé de la procréation.

18. *Produit 4 : renforcement des possibilités de participation des autorités locales, de la société civile et des bénéficiaires à la planification, à l'exécution, au suivi, à l'évaluation et à la fourniture des services.* Le FNUAP aidera les autorités locales et les organisations non gouvernementales au niveau infranational à mieux répondre aux besoins concernant la population et la santé de la procréation. Il aidera également à intégrer des initiatives relatives à la santé procréative dans les programmes de sécurité sociale existants au niveau des collectivités et les projets visant à assurer des moyens de subsistance, et appuiera les mécanismes permettant de veiller à ce que les jeunes et la société civile participent à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes.

19. *Produit 5 : meilleure compréhension des disparités socioéconomiques et des questions d'égalité des sexes et volonté plus ferme d'y faire face au niveau des parlementaires, des responsables gouvernementaux, des dirigeants locaux, des organisations de la société civile et des médias, et à les engager à faire face à ces problèmes.* Un appui sera accordé principalement aux activités de sensibilisation visant à renforcer la législation afin de promouvoir l'égalité des sexes, l'équité sociale et les droits en matière de procréation et d'éliminer la violence sexiste et la discrimination.

20. *Produit 6 : renforcement des capacités dont disposent le Gouvernement et les organisations de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, pour faire face à la violence sexiste, à la discrimination, à la traite des êtres humains et à la prostitution.* Les initiatives envisagées visent notamment à renforcer les capacités dont disposent les prestataires de services et les responsables du maintien de l'ordre pour faire face à la violence sexiste, mettre

l'accent sur la prévention, les activités de conseil et la mise en place de points de prestation de services dans les zones frontalières.

*Composante « population et développement »*

21. Les activités menées au titre de cette composante aideront à mettre en œuvre la stratégie nationale de développement à long terme; les politiques nationales en matière de population et développement; les stratégies régionales de développement et de réduction de la pauvreté; et les plans sectoriels. Elles renforceront également les pratiques de bonne gouvernance. Deux résultats sont escomptés au titre de cette composante : a) une utilisation accrue de données ventilées par sexe et des conclusions de travaux de recherche pour la formulation de politiques, de plans sectoriels et de programmes, aux niveaux national et infranational fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement; b) une amélioration de la gestion et de la coordination du programme concernant la population et la santé de la procréation aux niveaux national et infranational.

22. *Produit 1 : renforcement des capacités d'analyse disponibles aux niveaux national et infranational pour l'utilisation de données et des conclusions de travaux de recherche sur les questions concernant la population, la santé de la procréation et l'égalité des sexes aux fins de la planification et de la budgétisation.* Le FNUAP fournira notamment un appui dans le domaine du renforcement des capacités de certains planificateurs et fonctionnaires de ministères compétents en matière d'analyse et d'utilisation des données aux fins de la formulation, du suivi et de l'évaluation des politiques. Le programme visera à promouvoir les analyses politiques au niveau central. Au niveau infranational, il contribuera à la mise au point d'outils et de méthodologies visant à promouvoir l'utilisation de données et des conclusions de travaux de recherche aux fins de l'élaboration de politiques et de programmes concernant la population, l'égalité des sexes et la santé de la procréation.

23. *Produit 2 : mise en place d'un système statistique intégré lié à DevInfo, incorporant les données relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé de la procréation, pour faciliter la formulation de politiques et le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national.* Les initiatives clefs comprennent l'amélioration de la disponibilité de données ventilées par sexe sur les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé de la procréation grâce à : a) l'analyse des politiques; b) un système d'état civil et d'information, des recensements de la population et du logement en 2010 et une enquête sur la santé de la procréation en 2008; et c) la mise en place d'un système statistique intégré opérationnel auquel peuvent avoir accès les principaux ministères concernés.

24. *Produit 3 : renforcement des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation, avec l'appui des décideurs à l'échelon central et local et de la société civile.* Le FNUAP aidera le Gouvernement à identifier et à renforcer les mécanismes permettant a) de coordonner, de suivre et d'évaluer les programmes en matière de population et de santé de la procréation; b) d'instaurer un environnement porteur; c) d'affiner et d'appliquer des indicateurs clefs de suivi et d'évaluation des programmes et politiques en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation.

25. *Produit 4 : renforcement des capacités institutionnelles d'intégration des politiques et programmes en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation à la planification nationale et infranationale du développement et à la budgétisation dans certains domaines.* Le FNUAP fournira son apport principalement a) à l'élaboration et à l'utilisation de méthodologies et d'outils d'établissement des coûts; b) à l'intégration des questions concernant la population, l'égalité des sexes et la santé de la procréation aux plans et budgets nationaux et infranationaux; et c) au renforcement des capacités des décideurs et des planificateurs dans ces domaines.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

26. Le programme sera exécuté, suivi et évalué dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement pour la Mongolie pour la période 2007-2011. Le FNUAP et le Gouvernement réaliseront une étude de référence sur les résultats et les indicateurs de produits proposés au début de 2007. Le FNUAP établira des partenariats avec des donateurs et des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, en vue de reproduire à une plus grande échelle les initiatives lancées au titre des programmes.

27. Le FNUAP et l'équipe de pays des Nations Unies renforceront la programmation commune et les programmes communs, dans des domaines tels que la santé maternelle et la prévention du VIH/sida chez les jeunes, en particulier dans les provinces de l'ouest du pays. Les mécanismes de suivi et d'évaluation du PNUAD utiliseront la base de données *MongolInfo (DevInfo)* pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Mongolie. Le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec des institutions comme le Bureau national de statistique et des établissements d'enseignement à la création d'une base de données statistiques intégrée qui permettra de disposer de données ventilées par sexe aux fins de la planification et de l'élaboration des politiques.

28. Le bureau de pays du FNUAP est composé d'un représentant, d'un représentant assistant, d'un administrateur de programme recruté sur le plan national et de plusieurs agents d'appui. Des fonds destinés au programme seront utilisés pour financer trois postes d'administrateur de programme et six postes d'agent administratif recrutés sur le plan national, conformément à la configuration approuvée pour le bureau de pays. Le FNUAP recrutera du personnel de projet au niveau national, selon que de besoin. L'Équipe d'appui technique aux pays du FNUAP, dont le bureau est à Bangkok (Thaïlande), fournira une assistance technique, en collaboration avec des consultants nationaux et internationaux.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mongolie

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
<p><b>Priorités nationales</b> : objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes, l'éducation primaire universelle, la santé de la mère et de l'enfant et le VIH/sida (objectifs 1 à 6 du Millénaire pour le développement); stratégie d'appui à la croissance économique et de réduction de la pauvreté et objectifs de développement de la Mongolie axés sur la création d'un environnement équitable propice au développement humain; amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux; amélioration de la qualité des services de santé et de l'accès à ces services; réduction du chômage et de la pauvreté, amélioration des niveaux de vie; et renforcement du développement régional et rural et d'un développement écologiquement viable, l'accent étant mis sur la réduction des disparités entre zones rurales et zones urbaines en matière de croissance économique et de prestation de services</p> <p><b>Résultat 1 du PNUAD</b> : mise à la disposition des populations vulnérables dans les régions et zones défavorisées de services socioéconomiques favorables aux pauvres</p> <p><b>Résultat 2 du PNUAD</b> : renforcement des processus démocratiques grâce au renforcement des institutions, à la fourniture de moyens d'action à la société civile et à une responsabilisation et une transparence accrues en vue de réduire les disparités et la pauvreté</p> <p><b>Résultat 3 du PNUAD</b> : promotion et application d'une approche intégrée du développement écologiquement viable et pour améliorer le bien-être des pauvres en zones rurales et urbaines</p> <p><b>Résultat 4 du PNUAD</b> : renforcement de la coopération aux niveaux mondial et régional et entre pays du Sud pour faire face aux contraintes sociales, économiques et écologiques transfrontières</p>				
Santé de la procréation	<p><b>Résultat</b> :</p> <p>Utilisation accrue de services de qualité en matière de santé de la procréation dans les groupes vulnérables, notamment par les jeunes, dans les régions et zones défavorisées</p> <p><b>Indicateur</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de 20 % au moins des complications au cours de la grossesse et de l'accouchement chez les femmes dans les collectivités pauvres et vulnérables et les familles rurales dans certains <i>aimags</i> (provinces) et districts éloignés</li> </ul>	<p><b>Produit 1</b> :</p> <p>Disponibilité accrue de services de qualité en matière de santé de la procréation dans certaines zones défavorisées et accès accru à ces services</p> <p><b>Indicateurs</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 80 % des centres de soins de santé primaires fournissent des informations et des services de qualité en matière de santé de la procréation, distribuent des préservatifs et proposent au moins deux autres méthodes de contraception modernes</li> <li>Au moins 50 % des centres de soins de santé primaires intègrent la prévention du VIH et la gestion des infections de l'appareil génital et des infections sexuellement transmissibles dans les services de soins de santé de la procréation</li> <li>Les services axés sur les adolescents et les jeunes sont normalisés et étendus à certaines régions</li> </ul>	<p>Ministères et institutions nationales clefs aux niveaux central et local</p> <p>Organismes et institutions spécialisées des Nations Unies; certains donateurs</p> <p>Organisations de la société civile</p>	<p>Montant total pour la santé de la procréation : 5,7 millions de dollars (dont 4,2 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1,5 million de dollars provenant d'autres ressources)</p>



Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de 4,5 % en 2004 à moins de 2 % du taux de prévalence de la syphilis chez les femmes enceintes et de 30 % de la syphilis congénitale (36 cas en 2005)</li> <li>Réduction de 7,5 % à 6,5 % des accouchements chez les adolescentes de 15 à 19 ans</li> <li>Réduction de 50 % des besoins non satisfaits de moyens de contraception modernes</li> </ul>	<p><b>Produit 2 :</b> Promotion d'activités de communication visant à modifier les comportements pour améliorer les connaissances en ce qui concerne la santé de la procréation et l'égalité des sexes, en particulier dans les groupes vulnérables, et encourager l'adoption d'attitudes positives à cet égard</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de matériaux de communication efficaces, novateurs, adaptés sur le plan culturel et bien ciblés mis au point et d'actions menées pour modifier les comportements</li> <li>Renforcement de l'éducation non scolaire en matière de santé de la procréation et de l'enseignement de compétences pratiques à l'intention des jeunes non scolarisés</li> </ul> <p><b>Produit 3 :</b> Renforcement des capacités dont disposent le Gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile pour fournir des services de qualité en matière de santé de la procréation</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité des normes et directives nationales avec les pratiques acceptées sur le plan international en matière de santé de la procréation</li> <li>Renforcement des capacités dont disposent les points de prestation de services pour fournir des soins obstétricaux d'urgence de qualité</li> <li>Élaboration et application d'une stratégie nationale de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé de la procréation</li> </ul> <p><b>Produit 4 :</b> Accroissement de la participation des autorités locales, de la société civile et des bénéficiaires à la planification, à l'exécution, au suivi, à l'évaluation et à la fourniture de services</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités d'au moins 10 organisations non gouvernementales dans certaines régions pour leur permettre de participer aux programmes en matière de population et de santé de la procréation</li> <li>Intégration des initiatives intéressant la santé de la procréation aux programmes existants de sécurité sociale axés sur les collectivités</li> </ul>		

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Renforcement des mesures et des cadres juridiques mis en place pour réduire les disparités socioéconomiques, garantir le respect des droits en matière de procréation et assurer une protection vis-à-vis de la violence sexiste, de la discrimination et de la traite des êtres humains</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par le Parlement d'une loi sur l'égalité des sexes</li> <li>• Mise en place de mécanismes et d'installations pour répondre aux plaintes concernant la violence sexiste</li> </ul>	<p><b>Produit 5 :</b></p> <p>Meilleure compréhension des disparités socioéconomiques et des questions d'égalité des sexes et volonté plus ferme d'y faire face chez les parlementaires, les responsables gouvernementaux, les dirigeants locaux, les organisations de la société civile et les médias</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et élimination des pratiques discriminatoires dans les décrets et les textes juridiques</li> <li>• Participation accrue des décideurs et des parlementaires au dialogue politique sur l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation aux niveaux national et infranational</li> </ul> <p><b>Produit 6 :</b></p> <p>Renforcement des moyens dont disposent le Gouvernement et les organisations de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, pour faire face à la violence sexiste, à la discrimination, à la traite des êtres humains et à la prostitution</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des connaissances et des compétences des prestataires de services de santé et des responsables du maintien de l'ordre en ce qui concerne la gestion des affaires de violence sexiste</li> <li>• Mise en place de points de prestation de services de santé de la procréation dans certaines zones frontalières</li> </ul>	<p>Parlement; Comité national sur l'égalité des sexes; ministères clefs; Département de la police; donateurs, organisations non gouvernementales</p>	
<p><b>Priorités nationales :</b> promotion de la gouvernance démocratique et renforcement du respect des droits de l'homme grâce à la généralisation de la prééminence des principes démocratiques et à leur application; création d'un environnement à tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans tous les secteurs de la société; respect et défense de la Déclaration universelle des droits de l'homme; liberté des médias et droit à l'information</p>	<p><b>Résultat 2 du PNUAD :</b> renforcement des processus démocratiques grâce au renforcement des institutions, à la fourniture de moyens d'action à la société civile, et à une responsabilisation et une transparence accrues pour réduire les disparités et la pauvreté</p>			
<p>Population et développement</p>	<p><b>Résultat :</b></p> <p>Renforcement de l'utilisation de données ventilées par sexe et des conclusions de travaux de recherche pour la formulation de politiques, de plans sectoriels et de programmes, aux niveaux national et infranational, fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p><b>Produit 1 :</b></p> <p>Renforcement des capacités d'analyse disponibles aux niveaux national et infranational pour l'utilisation de données et des conclusions de travaux de recherche concernant la population, la santé de la procréation et l'égalité des sexes aux fins de la planification et de la budgétisation</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains planificateurs et décideurs dans les ministères clefs disposent de compétences en matière d'analyse des données aux fins de leur utilisation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques</li> </ul>	<p>Ministères clefs; secrétariat du Cabinet; Bureau national de statistique; gouverneurs locaux; Instituts d'enseignement clefs; donateurs ONG</p>	<p>Montant total pour la population et le développement : 2,3 millions de dollars (dont 1,3 million de dollars à prélever sur les ressources</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de données ventilées par sexe pour la formulation et la planification des politiques</li> <li>Institutionnalisation d'un système de diffusion de l'information facile à utiliser sur la population, l'égalité des sexes et les questions de santé de la procréation</li> </ul> <p><b>Résultat :</b></p> <p>Amélioration de la gestion et de la coordination du programme en matière de population et de santé de la procréation aux niveaux national et infranational</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mécanismes opérationnels</li> <li>Augmentation de l'allocation budgétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point d'instruments et de méthodes aux fins de l'utilisation de données ventilées par sexe et des conclusions des travaux de recherche pour répondre aux préoccupations en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation dans les programmes et politiques au niveau infranational</li> </ul> <p><b>Produit 2 :</b></p> <p>Mise en place d'un système statistique intégré relié à DevInfo, incorporant les données relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé en matière de procréation, pour faciliter l'élaboration des politiques et le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau national</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des données ventilées par sexe sur des questions clefs en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation sont disponibles pour les ministères compétents, les organisations partenaires de la société civile et d'autres utilisateurs</li> <li>L'appui nécessaire est fourni sur les recensements de la population et du logement de 2010 et l'étude de 2008 sur la santé de la procréation, et pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil</li> </ul> <p><b>Produit 3 :</b></p> <p>Renforcement des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes dans les domaines de la population, de l'égalité des sexes et de la santé de la procréation, avec l'appui des décideurs aux niveaux central et local et de la société civile</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités et de la participation des décideurs et des organisations de la société civile au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation</li> <li>Amélioration des connaissances et des compétences des décideurs en matière de coordination, de suivi et d'évaluation</li> </ul> <p><b>Produit 4 :</b></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles d'intégration des politiques et programmes en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation à la planification du développement aux niveaux national et infranational et à la budgétisation dans certains domaines</p>	<p>Comités clefs; ministères compétents</p> <p>Donateurs</p> <p>ONG</p>	<p>ordinaires et 1 million de dollars provenant d'autres ressources</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et objectifs visés</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
		<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point et utilisation d'outils et de méthodologies d'établissement des coûts et d'intégration des priorités en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation aux plans et budgets de développement</li> <li>• Augmentation du nombre de plans incorporant les priorités en matière de population, d'égalité des sexes et de santé de la procréation</li> </ul>		Total pour la coordination et l'assistance : 500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires